

## Les actes des notaires de Paris (fiche découverte)



Les Archives nationales conservent, sur le site de Paris, toutes les archives des notaires de Paris qui nous sont parvenues, depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.  
Les actes passés en dehors de Paris sont conservés aux [archives départementales](#).

### Votre recherche en 3 étapes

1. Vous connaissez le nom du notaire et la date de l'acte

Utilisez la [Recherche avancée, Archives des notaires de Paris](#). Indiquez le nom du notaire et la date de l'acte, filtrez sur les « liasses ou registres des minutes », lancez la recherche et déroulez le fil de la recherche jusqu'à la cote.

2. Vous connaissez seulement le nom du notaire

Pour trouver la date, vous devez dépouiller les répertoires chronologiques des notaires, accessibles en ligne depuis la [Recherche avancée, Archives des notaires de Paris](#) en filtrant sur les « répertoires établis par les notaires (accès aux images numérisées) ».

3. Vous ne connaissez pas le nom du notaire

Vous disposez d'autres pistes

- aux Archives nationales :

- utilisez les divers champs d'interrogation de la [Recherche avancée, Archives des notaires de Paris](#)
- pour l'Ancien Régime, recourez à la [série Y](#) (Châtelet de Paris)
- parcourez les [chantiers d'inventaires passés, présents et à venir](#) du Minutier central,

- aux [Archives de Paris](#) :

- utilisez les archives fiscales ou, pour le XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle, les fonds des justices de paix.

Sites complémentaires :

[Chambre des notaires de Paris](#)

[Archives de Paris](#)

[France-Archives](#)